

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway, tenue au lieu ordinaire des séances, au 507, Route 108 Ouest, le **13 novembre 2017** à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Siège #1 - Marie-Ange Richard
Siège #2 - Renald Béliveau
Siège #3 - Valérie Bolduc
Siège #4 - Réal Cameron
Siège #5 - Réjean Boulanger
Siège #6 - Rachelle Audet

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Mario Lachance. Madame Simone Grenier, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2017-11-306

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUIVI DU CONSEIL DE LA SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2017
- 4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 4.1 - Résolution d'adoption de la séance ordinaire du 2 octobre 2017
- 5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1 - Sécurité incendie
 - 6.1.1 - Niveau des réservoirs incendie
 - 6.1.2 - Résolution pour payer le regroupement des centrales de surveillance feu/vol
 - 6.1.3 - Résolution pour nommer un représentant au Comité de mise en commun des Services de sécurité incendie
 - 6.2 - Sécurité civile
 - 6.2.1 - Résolution pour payer la surveillance le soir de l'Halloween par les pompiers le 31 octobre 2017
 - 6.2.2 - Résolution pour payer la contribution annuelle de la Croix-Rouge canadienne
 - 6.3 - Autres (fourrière)
- 7 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT
 - 7.1 - Rapport des tests d'eau potable
 - 7.1.1 - Résolution pour embaucher Francis Montplaisir opérateur eau potable adjoint
 - 7.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées
- 8 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES
- 9 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - TOURISME

- 9.1 - Résolution pour signer l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge rapide (400V) pour véhicules électriques avec Hydro-Québec
- 9.2 - Résolution pour signer l'Entente d'affaires-cadre entre Hydro-Québec et la Municipalité de Stornoway pour l'exploitation d'une borne rapide de recharge publique
- 9.3 - Résolution pour donner l'autorisation d'occupation du domaine public pour bornes de recharge de véhicules électriques
- 9.4 - Résolution pour mandater l'entreprise Jocelyn Roy électrique 2010 inc. à installer l'alimentation électrique de la borne de recharge rapide
- 9.5 - Résolution pour mandater une entreprise pour exécuter les travaux connexes à l'installation de la borne électrique
- 9.6 - Résolution pour autoriser le dépôt d'appels d'offres sur le Système électronique d'appels d'offres du gouvernement SEAO du prolongement de réseau de câbles
- 10 - LOISIRS - CULTURE
 - 10.1 - Rapport du concierge
- 11 - LÉGISLATION
 - 11.1 - Programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques
- 12 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 12.1 - Comptes à payer
 - 12.1.1 - Résolution pour transférer un montant au compte-chèque
 - 12.2 - Dépenses récurrentes du mois d'octobre 2017
 - 12.3 - Rapport de la petite caisse au 31 octobre 2017
 - 12.4 - Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière
 - 12.5 - Résolution pour autoriser le paiement de deux tablettes numériques
 - 12.6 - Résolution pour renouveler l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec
 - 12.7 - Résolution pour payer la formation Le comportement éthique de trois nouveaux élus à Frontenac le 3 mars 2018
 - 12.8 - Résolution pour demande de dons Diabète Estrie et Club Lions Stornoway
 - 12.8.1 - Résolution pour verser un don au Club Lions Stornoway pour la Fête des enfants
 - 12.9 - Résolution pour déshumidifier la salle des archives au sous-sol
- 13 - RÉSEAUX ROUTIERS
 - 13.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie
 - 13.2 - Résolution pour approuver les dépenses des travaux exécutés sur la 1^{re} rue Est et pour demander le versement de la subvention du PAARRM
 - 13.3 - Résolution pour ajouter de l'éclairage de rue sur la 1^{re} Rue Est
- 14 - TECQ 2014-2018
 - 14.1 - Rapport de transmission des travaux réalisés en 2017 - TECQ 2014-2018
 - 14.2 - Résolution pour payer la facture finale du contrôle qualitatif des matériaux travaux rues Breton et de la Source
 - 14.3 - Résolution pour payer le décompte #3 des travaux des rues Breton et de la Source et accepter la directive de changement n°9
- 15 - CORRESPONDANCE
- 16 - VARIA
 - 16.1 - Résolution pour verser la commandite du Club de Golf Lac-Mégantic
- 17 - RAPPORT D'ACTIVITÉS

- 17.1 - Voirie - Réjean Boulanger
- 17.2 - Bibliothèque -
- 17.3 - Transautonomie -
- 17.4 - Conseil d'établissement d'école - Réal Cameron
- 17.5 - Granit Action et Loisirs - Réal Cameron
- 17.6 - Famille et aînés -
- 17.7 - SDE du Granit - Réjean Boulanger
- 17.8 - Croix-Rouge -
- 17.9 - Sécurité civile - Mario Lachance
- 17.10 - CIGES -
- 17.11 - Comité de développement -
- 17.12 - COGESAF - Jacques Pichardie et Mario Lachance
- 17.13 - Parc de Stornoway - Mario Bergeron
- 17.14 - Parc Frontenac - Mario Lachance
- 17.15 - Route des Sommets -
- 17.16 - Village-relais - Micheline Charrier, Mario Bergeron, Mario Lachance
- 17.17 - Art et Culture -
- 18 - MOT DU MAIRE
- 19 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tout le monde confirme avoir reçu une copie. Une dispense de lecture est accordée.

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Réal Cameron

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3 - SUIVI DU CONSEIL DE LA SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2017

La directrice générale fait le suivi du conseil ordinaire du lundi 2 octobre 2017.

4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2017-11-307

4.1 - Résolution d'adoption de la séance ordinaire du 2 octobre 2017

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2017 dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune explication supplémentaire n'est demandée;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 - Sécurité incendie

6.1.1 - Niveau des réservoirs incendie

Nous attendons de rempli les réservoirs pour prendre les mesures. Nous les prendrons avant et après. De plus, nous avons cinq lumières de rue défectueuses qui seront réparées prochainement.

2017-11-308

6.1.2 - Résolution pour payer le regroupement des centrales de surveillance feu/vol

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Télé-Alarme Plus inc. a présenté une soumission pour modifier et relier le système d'alarme incendie et intrusion au montant de 1 200 \$ et mettre le panneau intrusion aux normes ULC au montant de 900 \$ et faire l'inspection annuelle du système au montant de 393 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE la reprogrammation du panneau d'alarme incendie a été possible, les coûts de modification et de relié le système d'alarme incendie et intrusion ont été de 600 \$. Une réduction de 600 \$ avant taxes;

Il est : Proposé par Renald Béliveau
Appuyé par Valérie Bolduc

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement de la facture de l'entreprise Télé-Alarme Plus inc. pour le raccordement des deux centrales, la mise à niveau du panneau intrusion aux normes ULC et l'inspection annuelle du système incendie au montant total de 2 176,48 \$;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Système de sécurité - Centrale n°02-220-00-451*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-11-309

6.1.3 - Résolution pour nommer un représentant au Comité de mise en commun des Services de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE dix municipalités discutent sur l'éventuel regroupement de Services de sécurité incendie, soit Audet, Lac-Drolet, Lambton, Notre-Dame-des-Bois, Val-Racine, Ste-Cécile-de-Whitton, St-Ludger, St-Romain, Woburn et Stornoway;

CONSIDÉRANT QU'afin de bien maîtriser le dossier et de bien communiquer l'information au conseil municipal, un conseiller (ère) doit être nommé pour représenter la Municipalité de Stornoway;

CONSIDÉRANT QUE Renald Béliveau est proposé pour représenter la Municipalité de Stornoway dans les rencontres sur le regroupement des Services de sécurité incendie;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway nomme Renald Béliveau conseiller désigné pour représenter la Municipalité de Stornoway dans les rencontres sur le regroupement des Services de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.2 - Sécurité civile

2017-11-310

6.2.1 - Résolution pour payer la surveillance le soir de l'Halloween par les pompiers le 31 octobre 2017

CONSIDÉRANT QUE les pompiers de St-Romain viennent surveiller au coin des Routes 108 et 161 lors du déroulement des activités la journée d'Halloween à Stornoway;

Il est : Proposé par Renald Béliveau
Appuyé par Valérie Bolduc

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement de la facture de surveillance des pompiers de St-Romain au montant de 195 \$;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Incendie - intervention payés autres mun n°02-220-02-442*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-11-311

6.2.2 - Résolution pour payer la contribution annuelle de la Croix-Rouge canadienne

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a une Entente de Services aux sinistrés couvrant la période de décembre 2017 à novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les coûts sont déterminés en tenant compte de la population;

CONSIDÉRANT QU'un montant fixe est attribué à la Municipalité de Stornoway de 160 \$;

Il est : Proposé par Valérie Bolduc
Appuyé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement de la contribution couvrant la période de décembre 2017 à novembre 2018 de l'Entente de Services aux sinistrés au montant de 160 \$;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Sécurité civile - Croix-Rouge canadienne n°02-230-00-459*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.3 - Autres (fourrière)

7 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT

7.1 - Rapport des tests d'eau potable

Trois tests ont été faits pour le centre communautaire. Deux pour le dénombrement des coliformes totaux et des bactéries et un pour les particules présentes. Aucun n'est positif.

Trois tests ont été faits pour la halte municipale. Deux pour le dénombrement des coliformes totaux et des bactéries et un pour les particules présentes. Les deux tests du dénombrement des coliformes totaux et des bactéries sont hors normes. Le test pour les particules présentes est dans les normes.

2017-11-312

7.1.1 - Résolution pour embaucher Francis Montplaisir opérateur eau potable adjoint

CONSIDÉRANT QUE Manuel Blais a quitté son poste d'opérateur en eau potable adjoint le 30 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE des démarches ont été faites pour embaucher un nouvel opérateur adjoint;

CONSIDÉRANT QUE des rencontres ont eu lieu avec Francis Montplaisir et des représentants des sept municipalités l'ont rencontré;

CONSIDÉRANT QUE Francis Montplaisir a les formations requises et possède ses cartes de compétence;

CONSIDÉRANT QU'un contrat similaire sera préparé par les sept municipalités soit Nantes, Ste-Cécile, Lac-Drolet, St-Ludger, Audet, Frontenac et Stornoway, au même taux horaire;

Il est : Proposé par Réal Cameron
Appuyé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'embauche de Francis Montplaisir au poste d'opérateur en eau potable adjoint au taux horaire de 20,50 \$ pour une période de probation de six mois et par la suite au taux horaire de 22,15 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées

L'opérateur en eaux usées a déposé le rapport de septembre 2017. Un test d'eau à affluent a été également fait. L'étang 2 est fermé et l'étang 1 augmente normalement. Il n'y a pas eu beaucoup de pluie en septembre.

8 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES

9 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - TOURISME

2017-11-313

9.1 - Résolution pour signer l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge rapide (400V) pour véhicules électriques avec Hydro-Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a signifié son intérêt au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'implanter une borne de recharge rapide à la halte municipale, #2017-07-199 dans le cadre des villages-relais;

CONSIDÉRANT QU'Hydro Québec sera un partenaire pour le déploiement et l'exploitation de la borne de recharge rapide (400 V) pour véhicules électriques;

Il est : Proposé par Réal Cameron
Appuyé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la signature de l'Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge rapide (400V) pour véhicules électriques avec Hydro Québec;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge rapide (400V) pour véhicules électriques avec Hydro Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-11-314

9.2 - Résolution pour signer l'Entente d'affaires-cadre entre Hydro-Québec et la Municipalité de Stornoway pour l'exploitation d'une borne rapide de recharge publique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a signifié son intérêt au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des

transports d'implanter une borne de recharge rapide à la halte municipale, #2017-07-199 dans le cadre des villages-relais;

Il est : Proposé par Marie-Ange Richard
Appuyé par Valérie Bolduc

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la signature de l'Entente d'affaires-cadre entre Hydro-Québec et Municipalité de Stornoway pour l'exploitation d'une borne rapide de recharge publique;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité l'Entente d'affaires-cadre entre Hydro-Québec et Municipalité de Stornoway pour l'exploitation d'une borne rapide de recharge publique;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-11-315

9.3 - Résolution pour donner l'autorisation d'occupation du domaine public pour bornes de recharge de véhicules électriques

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a signifié son intérêt au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'implanter une borne de recharge rapide à la halte municipale, #2017-07-199 dans le cadre des villages-relais;

Il est : Proposé par Valérie Bolduc
Appuyé par Marie-Ange Richard

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la signature du document Permission d'autorisation d'occupation du domaine public pour bornes de recharge de véhicules électriques avec Hydro Québec;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le document Permission d'autorisation d'occupation du domaine public pour bornes de recharge de véhicules électriques avec Hydro Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-11-316

9.4 - Résolution pour mandater l'entreprise Jocelyn Roy électrique 2010 inc. à installer l'alimentation électrique de la borne de recharge rapide

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit mandater une entreprise pour installer la borne électrique;

Il est : Proposé par Réal Cameron
Appuyé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway demande à l'entreprise Jocelyn Roy électrique (2010) inc. d'installer tous les éléments électriques de la borne électrique à la halte municipale et de lui fournir une soumission pour la réalisation des travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-11-317

9.5 - Résolution pour mandater une entreprise pour exécuter les travaux connexes à l'installation de la borne électrique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway doit mandater une entreprise pour faire l'aménagement de la borne de recharge électrique, la partie civile;

Il est : Proposé par Valérie Bolduc
Appuyé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander une ou des soumissions à une ou des entreprises pour faire la partie civile de l'aménagement de la borne de recharge électrique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-11-318

9.6 - Résolution pour autoriser le dépôt d'appels d'offres sur le Système électronique d'appels d'offres du gouvernement SEAO du prolongement de réseau de câbles

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a demandé une subvention au Fonds de développement des territoires de la MRC du Granit pour un projet de prolongement de réseau de fibres optiques sur une partie du territoire, #2017-09-251;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a autorisé le financement du projet de prolongement de réseau conditionnellement à l'acceptation de la subvention demandée à la MRC du Granit, #2017-09-252;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de développement des territoires de la MRC du Granit accorde à la municipalité une subvention de 40 000 \$ pour le prolongement du réseau Internet haute vitesse;

Il est : Proposé par Valérie Bolduc
Appuyé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le dépôt d'un appel d'offres sur le Système électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAO) pour le prolongement du réseau de câbles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10 - LOISIRS - CULTURE

10.1 - Rapport du concierge

Une lecture des différentes tâches effectuées par les concierges est faite.

11 - LÉGISLATION

2017-11-319

11.1 - Programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Racine souligne dans sa résolution 2017-299, que le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire n'indexe pas ses compensations tenant lieu de taxes des terres publiques;

CONSIDÉRANT QUE les terres publiques dans la Municipalité de Stornoway sont exploitées et utilisent les chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE dans le calcul détaillé du montant alloué pour le programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques pour l'année 2017 à l'étape 1 du Calcul de la norme de valeur régionale, sa valeur est basée sur le sommaire du rôle d'évaluation 2006;

CONSIDÉRANT QU'à l'étape 2 du Calcul du taux global de taxation uniformisé de la municipalité, sa valeur est basée sur le rapport financier 2004;

CONSIDÉRANT QU'à l'étape 3 du Calcul de la valeur des terres publiques de la municipalité, la superficie des terres publiques est déterminée au 1er mars 2006;

CONSIDÉRANT QU'à l'étape 4 du Calcul de la subvention de la municipalité, la population est du 1er janvier 2006;

CONSIDÉRANT QUE les modalités du programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques 2017 sont demeurées les mêmes qu'en 2015.

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Valérie Bolduc

QUE le conseil municipal de Stornoway demande à Monsieur Martin Coiteux, Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de changer les bases de calcul dans le cadre du Programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à l'UMQ, à la FQM, au député provincial Monsieur Gislain Bolduc ainsi qu'à toutes les municipalités de la MRC du Granit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2017-11-320

12.1 - Comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE Marie-Ange Richard informe que la facture d'achat des deux boyaux au montant total de 543,94 \$ n'aurait pas dû être envoyée à la municipalité. Cette dépense sera payée par le Service des Loisirs;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Marie-Ange Richard

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement des comptes à payer présentés, Art. 204 CM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-11-321

12.1.1 - Résolution pour transférer un montant au compte-chèque

CONSIDÉRANT QUE le solde en banque est de 59 407,85 \$ et les comptes à payer sont de 54 809,80 \$;

Il est : Proposé par Réal Cameron
Appuyé par Valérie Bolduc

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le transfert de 20 000 \$ du compte Avantage entreprise au compte-chèque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12.2 - Dépenses récurrentes du mois d'octobre 2017

Les conseillers ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois d'octobre. Règ. 2016-499.

12.3 - Rapport de la petite caisse au 31 octobre 2017

Le rapport de la petite caisse au 31 octobre 2017 est déposé. Les conseillers ont reçu une copie.

12.4 - Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait lecture des principales tâches administratives faites depuis le dernier conseil.

2017-11-322

12.5 - Résolution pour autoriser le paiement de deux tablettes numériques

CONSIDÉRANT QUE les changements dans le conseil municipal permettront l'utilisation de tablettes numériques par l'ensemble des conseillers;

Il est : Proposé par Marie-Ange Richard
Appuyé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'achat de deux tablettes numériques 9,6 noires, étuis et préparation au montant total de 669,47 \$;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Conseil sans papier Tablettes n°02-110-00-335*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-11-323

12.6 - Résolution pour renouveler l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec

CONSIDÉRANT QUE l'Union des Municipalités du Québec défend les intérêts des municipalités auprès des gouvernements;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec participe aux travaux des différentes consultations publiques sur des enjeux municipaux et aux Tables de travail gouvernemental et autres instances paragouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec informe ses membres des tenants et aboutissants sur les différents dossiers concernant les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec commente et analyse toutes les décisions prises à l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec offre un service de formation aux élus, en région, dans les grands centres et en ligne, afin de s'assurer de leur compétence;

Il est : Proposé par Valérie Bolduc
Appuyé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le renouvellement de la cotisation annuelle de l'Union des municipalités du Québec au coût de 202,36 \$;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Cotisation annuelle UMQ n°02-110-00-959*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-11-324

12.7 - Résolution pour payer la formation Le comportement éthique de trois nouveaux élus à Frontenac le 3 mars 2018

CONSIDÉRANTQ QUE quatre nouveaux conseillers ont été élus aux élections 2017;

CONSIDÉRANT QUE la formation *Le comportement éthique* est obligatoire pour tous les nouveaux élus;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération des municipalités du Québec (FQM) offre une formation en salle à Frontenac le 3 mars 2018 au tarif de 245\$ plus taxes, chacun;

CONSIDÉRANT QUE la facturation se fera en 2018 par la FQM;

Il est : Proposé par Renald Béliveau
Appuyé par Marie-Ange Richard

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la formation des quatre nouveaux élus à Frontenac le 3 mars 2018;

QUE la dépense sera budgétée en 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-11-325

12.8 - Résolution pour demande de dons Diabète Estrie et Club Lions Stornoway

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Diabète Estrie fait une campagne de financement à quatre grands volets :

- Informer, sensibiliser, former et prévenir
- Assurer des services
- Favoriser la recherche
- Défendre les droits des personnes diabétiques

CONSIDÉRANT QU'on estime à 830 000, le nombre de personnes diabétiques au Québec;

CONSIDÉRANT QUE parmi ce nombre environ 250 000 personnes ignorent leur état;

CONSIDÉRANT QUE l'argent amassé permet à des jeunes diabétiques de type 1, entre 8 à 15 ans, de participer à des camps spécialisés;

CONSIDÉRANT QUE l'argent amassé permet de tenir un fonds de dépannage afin d'aider des gens dans le besoin temporairement;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Valérie Bolduc

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le don de cent cinquante dollars (150\$) à l'organisme Diabète Estrie;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Subventions et don organismes de charité n°02-110-00-990*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-11-326

12.8.1 - Résolution pour verser un don au Club Lions Stornoway pour la Fête des enfants

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway soutient les organismes de la municipalité qui œuvrent dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a reçu une demande de don du Club Lions de Stornoway pour la Fête des enfants en décembre 2016;

Il est : Proposé par Valérie Bolduc
Appuyé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le don au Club Lions de Stornoway de 200 \$ et la salle Henri-Rousseau gratuitement pour la Fête des enfants du 17 décembre 2017;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Subventions et dons organismes de charités n°02-110-00-990*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-11-327

12.9 - Résolution pour déshumidifier la salle des archives au sous-sol

CONSIDÉRANT QUE le taux d'humidité dans la salle des archives au sous-sol est de 60 ° et plus;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'ajout d'une prise de courant et l'achat d'un déshumidificateur;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Entretien - réparation bâtiment (centre comm) n°02-702-20-522*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13 - RÉSEAUX ROUTIERS

13.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie

Les travaux de voiries sont énumérés par l'inspecteur municipal, Monsieur Réjean Carrier.

2017-11-328

13.2 - Résolution pour approuver les dépenses des travaux exécutés sur la 1re rue Est et pour demander le versement de la subvention du PAARRM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a reçu du Directeur territorial de l'Estrie du MTQ la confirmation d'une contribution financière de 4 000 \$ du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour les travaux exécutés sur la 1re rue Est;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la 1re Rue Est rechargement de gravier, niveleuse, fossés, partie d'asphaltage, surveillance de travaux et taxe sur travaux admissibles pour un montant subventionné de 4 000 \$ et pour un montant total de dépenses de 21 204,45 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-11-329

13.3 - Résolution pour ajouter de l'éclairage de rue sur la 1re Rue Est

CONSIDÉRANT QU'il y a une résidence au bout de la 1re rue Est;

Il est : Proposé par Marie-Ange Richard
Appuyé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'installation de lumières de rue à la suite de la 1re rue Est;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Nouvel éclairage n°02-340-00-726*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

14 - TECQ 2014-2018

14.1 - Rapport de transmission des travaux réalisés en 2017 - TECQ 2014-2018

Dépôt du rapport de transmission au 13 octobre 2017 des travaux réalisés de la TECQ 2014-2018.

2017-11-330

14.2 - Résolution pour payer la facture finale du contrôle qualitatif des matériaux travaux rues Breton et de la Source

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a mandaté Les Services EXP inc. pour réaliser l'échantillonnage des matériaux lors des travaux sur les rues Breton et de la Source, #2017-06-184;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement de la facture finale du contrôle qualitatif des matériaux des travaux de la TECQ 2014-2018 des rues Breton et de la Source au montant de 6 367,09 \$ taxes incluses;

QUE le montant soit pris à même les sommes subventionnées dans le cadre de la subvention du programme TECQ 2014-2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-11-331

14.3 - Résolution pour payer le décompte #3 des travaux des rues Breton et de la Source et accepter la directive de changement n°9

CONSIDÉRANT QUE les travaux des rues Breton et de la Source sont terminés et que les malfaçons sont corrigées;

Il est : Proposé par Marie-Ange Richard
Appuyé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la signature du Décompte #3 par la directrice générale et secrétaire-trésorière présenté par l'entreprise Lafontaine & Fils inc. au montant de 1 922,38 \$ taxes incluses;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement du Décompte #3 présenté par l'entreprise Lafontaine & Fils inc. au montant de 1 922,38 \$ taxes incluses;

QUE le montant soit pris à même les sommes subventionnées dans le cadre de la subvention du programme TECQ 2014-2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

15 - CORRESPONDANCE

La correspondance du mois d'octobre est déposée. Les conseillers désirant plus de détails pourront en obtenir une copie.

16 - VARIA

2017-11-332

16.1 - Résolution pour verser la commandite du Club de Golf Lac-Mégantic

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway s'est engagée à verser au Club de golf de Lac-Mégantic la somme de cinq cents dollars pendant cinq ans;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le versement de 500 \$ au Club de golf de Lac-Mégantic pour le financement de la plaque de ciment;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Contribution Club de Golf Lac-Mégantic n°02-701-21-957*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

17 - RAPPORT D'ACTIVITÉS

17.1 - Voirie - Réjean Boulanger

Aucune information supplémentaire.

17.2 - Bibliothèque -

Aucune information

17.3 - Transautonomie -

Aucune information

17.4 - Conseil d'établissement d'école - Réal Cameron

Il y a eu une assemblée, mais le conseiller n'était pas présent.

17.5 - Granit Action et Loisirs - Réal Cameron

Aucune information

17.6 - Famille et aînés -

Aucune information

17.7 - SDE du Granit - Réjean Boulanger

Aucune information

17.8 - Croix-Rouge -

Aucune information

17.9 - Sécurité civile - Mario Lachance

Aucune information

17.10 - CIGES -

Aucune information

17.11 - Comité de développement -

Aucune information

17.12 - COGESAF - Jacques Pichardie et Mario Lachance

17.13 - Parc de Stornoway - Mario Bergeron

17.14 - Parc Frontenac - Mario Lachance

Aucune information

17.15 - Route des Sommets -

Aucune information

17.16 - Village-relais - Micheline Charrier, Mario Bergeron, Mario Lachance

17.17 - Art et Culture -

Aucune information

2017-11-333

18 - MOT DU MAIRE

Monsieur Mario Lachance, maire fait un résumé des derniers événements.

CONSIDÉRANT QU'il y a un Colloque Défi 2025 à St-Ludger le 22 novembre 2017 de 8 h 30 à 15 h 30 et des frais de participation de 25 \$ par personne sont exigés;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la participation de trois personnes au Colloque Défi 2025 à St-Ludger le 22 novembre 2017 de 8 h 30 à 15 h 30 au coût de 25 \$ par personne;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Formation et perfectionnement n°02-110-00-454*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

19 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Un suivi sur les dossiers des causes en attentes devant la cour criminelle est demandé. Maryse Morin le 9 novembre et Sylvie Gauthier le 23 novembre 2017.

Mario Bergeron fait un rapport des travaux effectués au Parc Stornoway en 2017 et énumère des projets pour 2018.

2017-11-334

20 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Réjean Boulanger et résolu unanimement que cette séance ordinaire soit levée à 20 h 40.

Mario Lachance,
Maire

Simone Grenier,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Mario Lachance, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.